

A photograph of several karts racing on a track, viewed from an elevated perspective. The karts are in motion, and the driver in the foreground is wearing a blue helmet and a blue and orange kart.

RÈGLEMENT

O F F I C I E L

ENDURANCE JUNIOR

Endurance Junior 13** – 17a*

*âge atteint dans l'année 2026

** âge révolu

COMPOSEZ VOTRE ÉQUIPE

et venez participer à une course loisir accessible à tous,
sans licence karting.

ÉPREUVE LESTÉE INDIVIDUELLEMENT

Infos & réservations :
lemans-karting.com

Karting
DES
2h
LE MANS.

Contact :
openkart@lemans.org



RÈGLEMENT GENERAL

Art 1 : Organisation

L' Automobile Club de l'Ouest, dit « ACO » est le promoteur des épreuves d'endurance Open kart Junior.

Ces épreuves ne sont pas officielles et s'adressent à un jeune public non licencié karting. Les karts mis à disposition correspondent à la réglementation karting loisir en vigueur.

Le Karting des 24 Heures se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement. Les modifications seront alors portées à la connaissance des participants lors du briefing et ne pourront être contestées.

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement est par nature interdit.

Le Karting des 24 Heures se réserve le droit de refuser la participation d'un pilote.

Art 2 : Conditions générales de vente

- Pas de licence karting demandée.
- Respecter les critères d'âge des deux catégories.

Endurance Junior 13 – 16a***

***âge atteint dans l'année 2026**

**** âge révolu**

- Equipe de 2 à 3 pilotes (Voir spécificité par épreuve)
- Minimum 10 équipes engagés (l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course au plus tard une semaine avant la manifestation si le nombre minimum de kart requis n'est pas atteint)
- La pratique du karting est un sport physique et à risque. Toute personne ayant des pathologies réputées incompatibles avec cette pratique sportive ne pourra engager la responsabilité de l'ACO. En cas de doute contactez votre médecin.
- Signer la décharge de responsabilité (Chaque participant, représentant légal si mineur).
- Seuls les pilotes déclarés sur le bulletin d'inscription pourront participer.
- Les inscriptions devront se faire uniquement sur notre site internet www.lemans-karting.com
- Tout autre support d'inscription n'est pas autorisé (mail, téléphone, verbale...)
- Avoir payé la totalité de la prestation avant la date de l'évènement.
- Le paiement vaut acceptation sans aucune réserve du présent règlement.
- **Aucun remboursement en cas d'annulation d'une équipe**



RÈGLEMENT GENERAL

Art 3 : Modalités financières

L'inscription d'une équipe n'est validée par Le Karting des 24 Heures du MANS qu'à réception du paiement complet et intégral de l'épreuve.

Une équipe annulant sa participation ou ne se présentant pas à l'heure de convocation de l'évènement ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement ou remboursement.

Dans les tableaux « Tarifs » du présent règlement, signification des astérisques * et **:

* Pour bénéficier du tarif early booking, il faut avoir payé la totalité du pack choisi avant la date d'échéance.

** Pour bénéficier du tarif dégressif il faut avoir payé l'intégralité du pack. Les packs sont indissociables. Le tarif pack s'applique lors de l'inscription initiale. Dans le cas de l'inscription de plusieurs karts à des dates différentes, le tarif « pack » ne s'applique pas.



RÈGLEMENT GENERAL

Art 4 : Le Pilote

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE (Prêt possible par le karting des 24 Heures)

- Une combinaison en tissu
- Une paire de gant
- Un casque intégral avec visière obligatoire
- Un tour de cou jusqu'à l'âge de 13 ans

AUTRE ÉQUIPEMENT CONSEILLÉ

- Une paire de chaussures montantes (Type basket ou pilote)
- Un tour de cou (En vente à l'accueil : 45€)
- Combinaison de pluie (En vente à l'accueil : 75€)
- Un gilet protège côte

INTERDIT :

- Les caméras embarquées sur le pilote (Casque.....)
- Écharpes, vêtements flottants
- Les cheveux longs doivent impérativement être attachés
- Les casques type « jet » ou « motocross »

Art 5 : Le Kart

Catégorie Junior : Châssis sodikart type SR4 – 270cm3.

Chaque équipe est responsable de son kart et de sa parfaite utilisation dans les règles de la pratique de ce sport.

Tirage au sort : Lors de votre arrivée sur le circuit, présentez-vous à l'accueil pour le tirage au sort.

Lestage du kart : Selon les épreuves (Voir conditions)

Décoration : Aucune

Carburant : Fourni et distribué exclusivement par l'organisateur

Pneumatique : Pression identique et non modifiable pour tous les karts

Intervention mécanique : Exclusivement par le staff du circuit

Caméra embarquée : Interdit sur le kart

Autonomie du kart : Kart 270cc : 2h30 – kart 390cc : 2h

Chronométrage : Uniquement celui de Le Mans Karting International.

Transmission radio : Interdit



RÈGLEMENT GENERAL

Art 6 : Généralités

Espace pilote et accès accompagnateur

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, seuls les pilotes pourront avoir accès aux stands. Les accompagnateurs devront exclusivement utiliser les espaces réservés au public.

L'accès dans l'allée des stands est strictement interdit aux enfants de moins de 12 ans ainsi qu'aux animaux, même tenus en laisse.

Le nombre de personne autorisée à stationner le long du muret des stands est limité à 3 par équipe.

Briefing et généralités

Les instructions verbales communiquées lors des briefings obligatoires font partie intégrante du présent règlement.

Les points sur la neutralisation de la course et un éventuel arrêt de la course seront communiqués lors du briefing.

Réclamations sportives

Les éventuelles sanctions (pénalités, exclusions...) prises à l'encontre d'une équipe par la direction de course sont appliquées sans recours possible.

En cas de litige, seule la direction de course est compétente pour en assurer l'arbitrage.

En cas d'interruption de course sous drapeau rouge, le temps d'arrêt ne donnera pas lieu à compensation de temps supplémentaire de course ni de dédommagement pécunier.

Réclamations techniques

Les performances des karts sont identiques et réputées comme tel par leur constructeur. Une attention particulière dans la maintenance des karts, avant les épreuves, est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les participants.

Aucun participant ne pourra demander des améliorations ou réglages particuliers en cours d'épreuve (Les essais libres font partie intégrante de l'épreuve).

Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le staff technique.

Tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement ou communiqué lors des briefings est par nature interdit.



CALENDRIER & HORAIRES

Samedi 7 novembre
12h30

9h –

Circuit Alain Prost B
980m

ESSAIS QUALIFICATIFS & COURSE

Essais qualificatifs : 30 min

Endurance : 1h30

Aucun ravitaillement en carburant

TARIFS

Nbre de kart engagés Par course	Tarifs Early* Booking (Valable 2 semaines avant l'épreuve)	Tarifs
1 kart**	194 €	204 €
2 karts**	376 €	395 €
3 karts** (Par kart** supplémentaire)	552 € (184€)	579 € (193€)



RÈGLEMENT SPORTIF

- Epreuves lestées : Oui
- Pesée de tous les pilotes en tenue (sauf Casque et sursiège). En fonction du poids relevé, un bracelet de couleur par tranche de poids sera alors mis au poignet gauche de chaque pilote selon le barème suivant :

50 à 55,99 kg	45 à 49,99 kg	40 à 44,99 kg	35 à 39,99 kg
10 kg	15 kg	20 kg	25 kg

- Un contrôle de poids aléatoire du pilote pourra être effectué en sortie de stand.
- Pénalité : 2 Tours de pénalité par kilogramme manquant sur le poids constaté lors de la pesée initiale.
- Le lest sera contrôlé en sortie de stand par un membre du staff ACO. En cas de lest insuffisant le pilote devra revenir à son stand (Passage par la voie des stands de 90 secondes minimum) pour remise en conformité et sans possibilité de changer de pilote.
- Gestion des ravitaillements carburant par les équipes : NON
- Arrêts au stand pour changement de pilote : 5
- Pénalité : Automatique 10 tours par relais manquant à l'issue de l'épreuve
- Un arrêt au stand pour changement de pilote est validé si et seulement si il y a bien eu un changement de pilote.
- Un tour de piste est obligatoire (Passage sur la boucle de chronométrage piste) entre deux arrêts au stand pour changement de pilote.
- Pénalité : Automatique 10 tours
- Passage par la voie des stands interdit dans les 5 premières minutes de course (Sauf problème mécanique et dans ce cas, changement de pilote interdit).
- Pénalité : Automatique 10 tours
- Changement de pilote interdit dans les 10 dernières minutes de course.
- Pénalité : Automatique 10 tours
- Temps minimum dans les stands : 90 secondes géré par les équipes
- Pénalité : Automatique 1 tour pendant la course d'endurance , 5 secondes sur le meilleur tour chronométré de la séance d'essais.
- Comportement anti-sportif : Pénalité automatique 1 tour / infraction et déduit en fin de course. Pendant la séance d'essais, 5 secondes de pénalité sur le meilleur tour.



DROIT À L'IMAGE :

En Participant à la manifestation, le Participant consent expressément à autoriser l'Organisateur à enregistrer son image et sa voix, et à les diffuser, en partie ou en intégralité.

L'enregistrement, la communication et la diffusion des Photos et Vidéos ne pourront donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Le Participant reconnaît expressément être investi de ses droits personnels et reconnaît n'être lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et sa voix.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la manifestation sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés » et conformément au règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données. Les Participants sont informés que les données nominatives sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Elles pourront également être utilisées par l'Organisateur pour l'envoi d'informations et d'offres commerciales, lorsque le participant y aura expressément consenti lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet, les Participants restants libres de se désinscrire à tout moment des newsletters ainsi adressées.

La durée de conservation de ces données est de trois (3) ans.

Tous les Participants à la manifestation disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, d'un droit de limitation du traitement des données les concernant et d'un droit à la portabilité de leurs données. Toute demande devra être adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante : ACO – Le Mans Karting International - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans cedex 2 accompagnée d'une copie recto-verso d'un justificatif d'identité, ou à l'adresse suivante : dpo@lemans.org.



NOS ÉQUIPES RESTENT À VOTRE DISPOSITION

INFOS ET RÉSERVATIONS : lemans-karting.com

CONTACT : openkart@lemans.org



Sophie RIVALS
Emmanuel PONSART

02 43 40 21 40



Circuit des 24 heures

Karting

CS 21928

72 019 LE MANS cedex 2